

Département des Yvelines

# Maulette

## Les Ormes



- Gare SNCF (ligne Dreux / Paris Montparnasse) à 1,2 km.
- Commune située à l'ouest des Yvelines et à 50 km de Paris.
- Tous commerces à Maulette et à Houdan.
- Ecoles maternelle et primaire sur place.
- Collège à Houdan et lycée à La Queue les Yvelines.

## 77 TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS

### Transports

- Accès immédiat à la N12 direction Paris ou Dreux.
- Gare SNCF à Houdan vers Paris-Montparnasse.

**Lancement de la 2<sup>e</sup> tranche**



## TEPAC

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET

Tél : **01.34.57.12.12**

[www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)



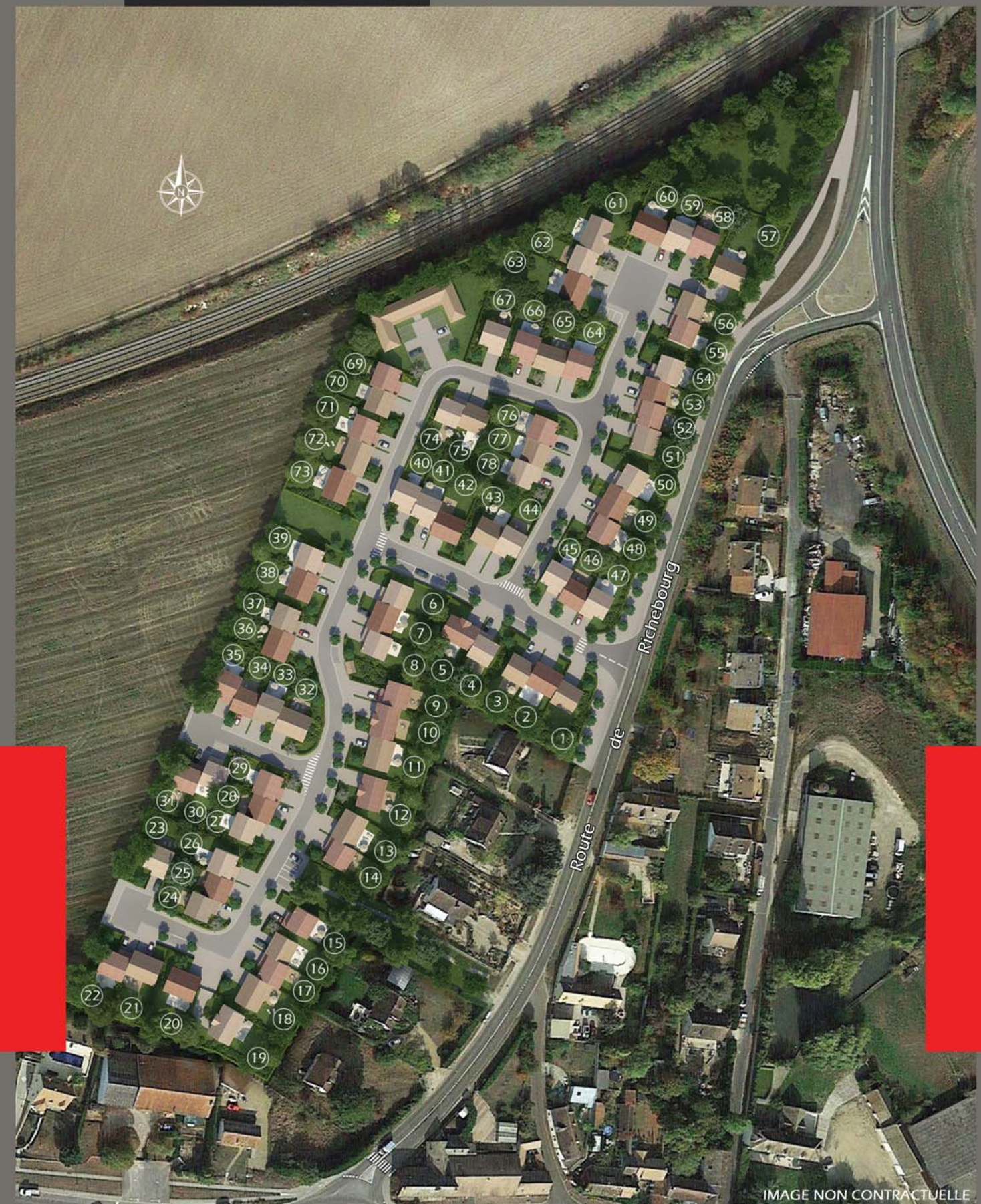
+ de détails sur [www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)



TEPACTER S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros. R.C.S. B 477 488 597

## Extrait du règlement

- Les modèles de maisons imposés à chacun des terrains sont décrits en annexe 2 du règlement (PA 10) et figurent au plan PA4.
- L'implantation de chacune des maisons est décrit au plan PA4 et en page 6 du règlement (PA10).
- Les linteaux cintrés sont interdits.
- Les portes d'entrée, de service et de garage ne pourront ni être blanches, ni lasurées. Elles auront la même couleur que les volets battants s'ils existent. Ces derniers sont peints d'usine.
- Les toitures 4 pentes sont interdites.
- La pente de toiture des constructions sera de 35°.
- Les enduits principaux seront de finition grattés.
- Les soubassements et les modénatures d'encadrement sont obligatoires.
- Les garages en sous sol sont interdits. Les caves sont autorisées.
- Evacuation des eaux pluviales par infiltration (cuve de rétention complémentaire obligatoire pour certains lots).
- Constitution d'une association syndicale.



## Frais annexes

- Provision pour dégradation de voirie : Forfait de 700 €.
- Taxe d'aménagement.
- Participation au financement de l'assainissement collectif : 1.500 € (au 01/09/2021).